



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

144^e Assemblée de l'UIP

Nusa Dua (Indonésie)
20-24 mars 2022



Volet spécial du débat général pour la redevabilité *Mesures prises par les Membres à titre de suivi des résolutions et décisions de l'UIP*

Mercredi 23 mars 2022, 15 h 30-16 h 30

Avec sa nouvelle Stratégie pour 2022-2026, l'UIP est entrée dans une nouvelle phase. La Stratégie exige en effet une plus grande redevabilité aussi bien des Parlements membres que du Secrétariat :

"Il s'agit de renforcer et de maintenir une culture de confiance et de responsabilité mutuelle à tous les niveaux : pour et entre les Parlements membres, entre ces derniers et le Secrétariat de l'UIP, et au sein même du Secrétariat. En plus d'avoir une valeur organisationnelle fondamentale, une telle démarche est indispensable pour s'assurer que la réalisation de l'ensemble des objectifs stratégiques progresse et se déroule d'une manière transparente et démocratique."

Cette nouvelle priorité, qui est au cœur du cinquième objectif stratégique de l'UIP, s'appuie sur les dispositions statutaires de l'Organisation selon lesquelles tous les Membres sont tenus de soumettre un rapport annuel des activités qu'ils ont menées à titre de suivi des décisions de l'UIP. Cette exigence est énoncée à l'Article 7 des Statuts de l'UIP :

"Les Membres de l'UIP ont le devoir de soumettre au sein de leur Parlement, sous la forme appropriée les résolutions adoptées par l'Union interparlementaire, de les communiquer à leur Gouvernement, d'en stimuler la mise en œuvre et d'informer le Secrétariat de l'UIP aussi fréquemment et complètement que possible, notamment par des rapports annuels, de l'action entreprise et des résultats obtenus. À cette fin, les chefs des délégations aux Assemblées de l'UIP soumettent conformément à leur législation nationale un rapport à leur parlement national, avec copie au Secrétaire général de l'UIP, dans les plus brefs délais après la clôture de l'Assemblée."

Le Secrétaire général soumet au Conseil directeur des rapports annuels établis sur la base des informations transmises par les Membres. Le rapport 2021 est disponible sur la page <https://www.ipu.org/fr/file/12943/download>. Le Président et le Secrétaire général de l'UIP tiennent à mobiliser activement les Membres aux fins de cet important exercice. Aussi, lors du débat général de la 144^e Assemblée à Nusa Dua, les Membres disposeront du temps nécessaire pour faire part des bonnes pratiques et des activités qu'ils ont mises en œuvre dans le cadre du suivi des décisions prises à l'Assemblée précédente (Madrid, novembre 2021)¹, en particulier :

- La Déclaration de Madrid : [Surmonter les divisions et renforcer la cohésion pour relever les défis actuels de la démocratie](#)
- La résolution intitulée [Législation dans le monde pour la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants](#)
- La résolution intitulée [Mobiliser un soutien parlementaire mondial en faveur de l'équité vaccinale dans la lutte contre la pandémie de COVID-19](#)
- Les [décisions sur les droits de l'homme des parlementaires](#).

Toutes les délégations sont invitées à participer à ce volet spécial et à présenter, au moyen de brèves interventions (deux minutes maximum), les principaux aspects de leurs travaux ainsi que des recommandations visant à renforcer le processus de mise en œuvre.

Les délégations sont priées de se préinscrire à ce volet spécial en écrivant à documents@ipu.org.

¹ <https://www.ipu.org/fr/event/143e-assemblee-et-reunions-connexes#event-sub-page-25153>